



Degat des eaux / sinistre restant à ma charge

Par **benattiae**, le **07/07/2017** à **20:38**

bonjour,

j'ai eu un degat des eaux il y a 1an et demi.

et je viens de recevoir une facture du syndic avec les charges, un montant de 637 euros à régler.

suite à une fuite au sol dans mon appartement, il y avait une expertise avec les 2 assurances de la coprot mon assurance.

j'avais reçu une indemnisation de mon assurance concernant les degats causés.

mais concernant l'installation de la nouvelle canalisation par l'assurance de la copro d'un montant de 3000 euros pris en charge par l'assurance de la copro.

est ce normal que j'ai ceci à régler ?

que dois je faire ?

merci d'avance pour votre aide

Par **santaklaus**, le **10/07/2017** à **13:23**

Bonjour,

Avez vous demandé au syndic à quoi correspond cette somme ? Que dit il ?

SK

Par **benattiae**, le **10/07/2017** à **13:36**

bonjour,

cette somme correspond à 20% pris en charge du devis accepté pour la réparation de la canalisation. montant total 2880 euros

637 euros soit disant à la charge du propriétaire.

80% pris par l'assurance de la copropriété.

je trouve sa bizarre ?

normalement sa doit etre à la charge des copropriétaires ?

merci d'avance,

je suis perdu

Par **benattiae**, le **10/07/2017** à **13:39**

ils me disent que depuis 2016, l'assurance de la copro ne prend plus en charge entierement des réparations du sinistre.

mais que 80%
et 20% c'est moi

Par **santaklaus**, le **10/07/2017** à **13:56**

Re

Comme vous le dites "Normalement c'est à la charge de tous les copropriétaires".

Effectivement, dans ma copro, l'assurance immeuble pour les dégâts des eaux chez un copropriétaire dont l'origine vient des parties communes met une franchise de 1000 € à la charge de la copropriété. Exemple : dégât de 1 600 €, l'assurance rembourse 600 € et la somme de 1 000 € est répartie dans le compte de charges générale de l'immeuble.

C'est pas normal. Mais relisez le contrat assurance immeuble ou vous leur téléphonez pour précisions.

SK

Par **benattiae**, le **10/07/2017** à **14:00**

le probleme est que la fuite est dans la canalisation privative dans mon appartement (dans le sol)

Par **santaklaus**, le **10/07/2017** à **14:14**

Re

C'est ça le problème, la fuite provient d'une canalisation située dans la partie privative. Donc c'est pour vous.

SK

Par **benattiae**, le **10/07/2017** à **14:15**

ok merci de cette précision

Par **benattiae**, le **10/07/2017** à **14:20**

il faut que je voie avec mon assurance alors ?

Par **santaklaus**, le **10/07/2017** à **14:52**

RE

Oui, prenez attache avec eux pour cette franchise de 20%

SK

Par **michelfrangeul25**, le **10/07/2017** à **15:48**

Empruntez désormais sans les banques et ce sans aucun frais à l'avance. Comme moi vous aussi vous aviez des problèmes financiers. Vous avez besoin d'un prêt et être sûr de pouvoir vraiment recevoir votre prêt et surtout vous n'avez envie de payer aucun frais à l'avance. Vous tombez bien j'ai la solution à vos problèmes. Comme nombreux d'autre il m'a aidé en me faisant mon prêt en moins de 72H donc si vous êtes vraiment dans le besoin merci de prendre contact avec lui et vous serez satisfait :

Email: contact@avancefiable.com

Site: www.avancefiable.com

Bonne chance !!!!